

Mission Permanente
du Royaume du Maroc

Genève



البعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

CNUCED

- 7^{ème} session de la Commission des biens et des services
3/6 février 2003
- Point 4 de l'ordre du jour :
 - Le commerce des Services et ses incidences sur le développement
 - Déclaration du Royaume du Maroc au nom du Groupe Africain.

Monsieur le Président ;

Le commerce des services est celui qui connaît actuellement la progression la plus rapide contribuant ainsi de manière significative au PNB. Les pays africains prennent des initiatives au niveau national ou régional pour réformer ou renforcer leurs secteurs de services afin de stimuler les exportations et de créer un environnement compétitif.

Dans ce contexte les négociations actuellement menées dans le cadre de l'Accord général sur les services sont d'une importance critique pour la région africaine.

Le processus en cours basé sur les requêtes et offres requiert une implication et une compréhension des enjeux de cet accord particulièrement pour les pays africains qui se sont engagés dans ce processus et qui ont besoin d'une assistance technique englobant tous les aspects de ce processus.

Par ailleurs, une évaluation de la mise en œuvre de l'article 4 de l'AGCS est indispensable pour aboutir sur des recommandations.

Particulièrement, il y a un besoin d'identifier les moyens de mettre en œuvre les articles 4 et XIX.2 au niveau des secteurs spécifiques d'importance pour les pays africains tels que la construction, les services financiers, l'audio-visuel et les télécommunications.

Le document du Secrétariat et plus particulièrement la partie « favoriser le développement grâce au développement durable » identifie plusieurs secteurs clefs pour les pays en développement. Dans cette optique, le Groupe africain estime que les secteurs mentionnés ci-après sont de première importance pour le continent africain, il s'agit des secteurs du :

1/ Transport :

C'est un secteur dans lequel les coûts restent prohibitifs et cet aspect devrait être abordé. Par ailleurs les négociations futures devraient inclure les services dans le transport multimodal.

2/ Les services financiers :

Les pays africains devront bénéficier du renforcement de leurs institutions et d'agences de régulation au fur et à mesure qu'elles libéralisent.

3/ Le tourisme :

Il s'agit de développer des politiques nationales sachant que plusieurs pays africains ont pris des engagements dans ce secteur.

4/ Les services de constructions :

Ce secteur est d'intérêt pour les pays africains. Le processus actuel en cours devrait fournir des opportunités aux pays africains.

Enfin 5/ les services professionnels : Dans le cadre du mode 4 (Mouvement des phénomènes physiques, les pays africains sont en faveur de l'élimination des limitations dues à la nationalité. En ce sens, la levée des limitations devra être envisagée pour une meilleure circulation des personnes physiques.

Enfin, Monsieur le Président, il existe trois grands domaines de besoins en assistance technique pour les pays africains dans ce domaine :

1/ Prendre en compte les besoins en renforcement de capacités dans le domaine des services et de la mise en application effective de l'Accord sur les services, particulièrement en faisant profiter les pays africains de la souplesse de cet Accord adapté à leurs niveaux de développement ;

2/ Les modalités de négociations doivent être sensibles aux conditions spécifiques de l'Afrique ;

3/ Le Traitement spécial et différencié devrait être renforcé dans le cadre de l'AGCS dans le cadre de sa réforme conformément au paragraphe 44 de la Déclaration de Doha.

4/ Utiliser le mécanisme d'examen des politiques commerciales de l'OMC pour évoluer les besoins réels des pays africains.

5/ Enfin, renforcer le programme d'assistance technique CAPAS de la CNUCED.